

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 DECEMBRE 2010

L'An deux mille dix, le 21 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de son Maire Monsieur Pierre TRAPIER.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 décembre 2010.

PRESENTS : P.TRAPIER, R.RINALDI, M.BORDE, J.COURIOL-VIGNE, J.M. BOCHATON, M.GUILLERMIN, G.LAURENT-BOURGE, S.AUGIER-COLOMB, H.GRANJON, G.MERLAND, P.GARCIA, J.GRANGEON, A.CHAABI (à compter du point 4), H.HELLY, G.SAGNARD, T.LECOMTE, N.BRUNET-ROUSSIER, C.ILLY, C.ABONNENC, M.F.MUHIEDDINE, S.BROT, PH.MILLOT, A.SARRION, S.TAULEIGNE.

POUVOIR : C.CAMPAGNE à R.RINALDI, S.MOURZELAS à G.SAGNARD, A.CHAABI à J.GRANGEON (points 1 à 3), N.DUPESSEY à C.ILLY, G.GIRARD à S.BROT, A.BERNE à S.TAULEIGNE.

-X-X-X-

En ouverture de séance Monsieur le Maire accueille Madame Marie-France MUHIEDDINE qui siège désormais au Conseil Municipal, suite à la démission de Monsieur GARGALLO.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 novembre est approuvé.

1) COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) – APPROBATION DU RAPPORT (rapporteur : P. TRAPIER / G. LAURENT-BOURGE).

Depuis le 1^{er} janvier 2010, Valence Agglo perçoit la contribution économique territoriale en lieu et place des communes. En contrepartie, Valence Agglo doit verser aux communes une attribution de compensation (AC), égale au montant de la Taxe Professionnelle (2009) et de certaines compensations, déduction faite du coût des services transférés. La loi prévoit que la CLECT effectue ce travail d'évaluation du coût des services transférés dans l'année qui suit la création de l'EPCI.

La commission, composée de deux représentants par commune, s'est régulièrement réunie en 2010 et a validé le 1^{er} décembre le rapport soumis au Conseil Municipal qui est adopté par 23 voix pour et 6 abstentions.

2) OPERATION PROGRAMMEE DE L'HABITAT (OPAH) 2011–2013 (rapporteur : P. TRAPIER).

Il s'agit pour la commune de poursuivre sa politique incitative en faveur de la réhabilitation du parc immobilier en cosignant avec Valence Agglo, l'ANAH et le Département, une convention d'OPAH 2011 – 2013, apportant ainsi une aide supplémentaire de 5 % (du montant des travaux subventionnés) au dispositif existant. La convention est validée à l'unanimité.

3) DISSOLUTION DE VALENCE MAJOR – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL (rapporteur : J.M. BOCHATON).

Par délibération du 21 octobre 2010, le syndicat Valence Major a statué sur les conditions de sa dissolution qui recueille un avis favorable à l'unanimité du Conseil Municipal, après que

Monsieur BOCHATON ait salué le travail précurseur sur l'intercommunalité de ce syndicat né en 1990 et que Madame GIRARD, par la voix de Madame BROT, ait regretté la disparition du syndicat, suite à la création de Valence Agglo, qui "valide" la séparation Drôme/Ardèche du bassin de vie Valentinois.

4) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES (RAPPORTEUR : M. BORDE).

A la demande de plusieurs conseillers municipaux, les subventions sont mises au vote individuellement :

→ fonctionnement 2010

| | | |
|--------------------|-------|---|
| - Comité des Fêtes | 900 € | 29 voix pour |
| - Arc-en-ciel | 200 € | 29 voix pour |
| - No Shelter Music | 670 € | 20 pour, 7 abstentions (S. Augier-colomb T. Lecomte, H. Granjon, PH. Millot, A. Sarrion, S. Tauleigne + pouvoir) 1 contre (S. Brot). |

→ exceptionnelles 2011

| | | |
|------------------------|----------|--|
| - Action Jeune Théâtre | 1 540 € | 29 pour |
| - Mémoire Vivante | 9 150 € | 29 pour |
| - No Shelter Music | 20 000 € | 20 pour 3 abstentions (S. Augier-colomb T. Lecomte, H. Granjon) 6 contre (opposition) |

L'attribution de 20 000 € à l'association No Shelter Music pour l'organisation d'un festival de musiques actuelles le premier week-end de juillet provoque un débat au sein de l'assemblée, Madame BROT sollicitant des précisions sur la nature de l'association, son origine et ses objectifs, s'étonnant après la polémique publique de l'an dernier, de cette proposition. Madame BORDE précise la composition du conseil d'administration, la nature de l'association qui a pour objet d'être organisateur et promoteur (labellisant) des musiques actuelles, Monsieur le Maire ajoutant que cette proposition est le fruit d'un travail en amont entre la municipalité et l'association sur la faisabilité d'un festival à Portes-lès-Valence, de nature à enrichir l'offre sur le territoire (Jean-Michel BOCHATON).

5) RECENSEMENT 2011 – REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS (rapporteur : M. GUILLERMIN).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les conditions de rémunération des agents recenseurs pour la campagne qui se déroulera du 20 janvier au 19 février 2011.

6) SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA DROME – DEMANDE DE SUBVENTION – DISSIMULATION DES RESEAUX TELEPHONIQUES - RUE P.V. COUTURIER TRANCHE 2 (rapporteur : G.SAGNARD).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet élaboré par les services du SDED fixant la participation de la commune à 5 080,53 € pour une dépense prévisionnelle de 16 600 €/TTC.

7) SDED – DEMANDE DE SUBVENTION – DISSIMULATION DES RESEAUX ELECTRIQUES – RUE P.V. COUTURIER TRANCHE 2 (rapporteur : G. SAGNARD).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet élaboré par les services du SDED fixant la participation de la commune à 21 915,26 € pour une dépense prévisionnelle de 76 600 €/TTC.

8) MODIFICATION DU TABLEAU DU PERSONNEL (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

Après avis favorable du CTP en date du 9 novembre, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification du tableau du personnel :

Budget de la commune

Suite à réussite à examen professionnel :

Suppression de :

- 3 postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} janvier 2011.

et

Création de :

- 3 postes d'adjoints techniques de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2011

Suite à une demande de modification du temps de travail d'un agent :

Suppression de :

- 1 poste d'auxiliaire de puériculture 1^{ère} classe à temps non complet (30 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} janvier 2011

et

Création de :

- 1 poste d'auxiliaire de puériculture 1^{ère} classe à temps non complet (17 heures 30 hebdomadaires) à compter du 1^{er} janvier 2011.
- 1 poste d'agent social à temps non complet (12 heures 30 hebdomadaires) à compter du 1^{er} janvier 2011.

Suite au transfert de personnel vers la communauté d'agglomération de Valence, il convient de procéder à une mise à jour du tableau du personnel :

Suppression de :

- 1 poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste de bibliothécaire à temps complet
- 1 poste d'assistant qualifié de conservation et du patrimoine 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe
- 1 poste de rédacteur principal

9) INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER PRINCIPAL (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer à Monsieur DAUTANÉ, l'indemnité de conseil au taux maximal.

10) CESSION VALLON – PARCELLE AP214 (rapporteur : R. RINALDI).

A l'unanimité, le Conseil Municipal confirme sa délibération du 22 mars 2010, approuvant la cession de la parcelle AP214 à VALLON FUNERAIRES, autorisant le démembrement de la propriété.

11) DENOMINATION DE LA ROUTE DES MERNES (rapporteur : R. RINALDI).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la dénomination "Route des Mernes" pour la partie de la RD 262 qui part du rond-point desservant la RD 211 jusqu'à la limite de Montéléger (hôpital).

12) REPRISE DES PLACETTES, COPROPRIETE "LES CIGALES" (rapporteur : R. RINALDI).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, la reprise des quatre placettes de la copropriété "Les Cigales" à savoir : places "Charly Chaplin", "Elsa Triolet", "Saint-Exupéry" et "Jacques Prévert".

13) AUTORISATION D'EXPLOITER UN CENTRE DE FAÇONNAGE DE CARTON – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL (rapporteur : R. RINALDI).

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter, déposée par la Compagnie Européenne de cartonnages.

14) DECISIONS (rapporteur : P. TRAPIER).

Le Maire présente au Conseil Municipal les décisions qu'il a été amené à prendre dans l'exercice de ses délégations :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions qu'il a été amené à prendre dans l'exercice de ses délégations :

N° 10/216 : non préemption sur la propriété de Madame Annie BRAZIER, cadastrée section AT 22, 8 rue Danièle Casanova.

N° 10/217 : non préemption sur la propriété de Madame Annie BRAZIER, cadastrée section AT 22, 8 rue Danièle Casanova.

N° 10/218 : non préemption sur la propriété de Madame Annie DURAND, cadastrée section AT 258, 14 lotissement les Amandines.

N° 10/219 : non préemption sur la propriété de IMMOBILIERE DE LA VALLEE DU RHONE, cadastrée section AS 97, 6 rue Simon Boyer, Lot le Vallon.

N° 10/225 : non préemption sur la propriété de Madame Cécile TREMBLAY et Monsieur Laurent DELCUSE, cadastrée section AT 117 à AT 158, résidence l'Oliveraie, 16 av. François Mitterrand.

N° 10/226 : non préemption sur la propriété de Madame Ghislaine JAI, cadastrée section AZ 60 et 62, 3 rue Jean Lurçat, le Mon Gîte.

N° 10/227 : non préemption sur la propriété de Monsieur Christophe NICOLLET, cadastrée section AK 102, 11 rue Marx Dormoy.

N° 10/228 : non préemption sur la propriété de Monsieur Julien VEGA et Madame Delphine COSTEROUSSÉ, cadastrée section AO 293 et 294, 162 rue Jean Jaurès.

N° 10/229 : signature d'un marché avec la société ANGELINO, pour des travaux de carrelage dans le bâtiment de la mairie, pour un montant de 16 000 €/HT.

N° 10/230 : non préemption sur la propriété de Monsieur Eric BAYOUD et Madame Marie-José TORRES, cadastrée section AL 337 et 339, 4 allée des Ecureuils.

N° 10/231 : encaissement d'un chèque de 304.20 € de GROUPAMA, en règlement du sinistre du 1^{er} septembre 2010, relatif au bris du pare-brise du véhicule d'un tiers pendant une opération de débroussaillage.